



80 à 90 patients en moyenne sont transportés par jour par les ambulanciers de Jussieu secours Versailles. La régulation était effectuée par Julien lundi 8 avril 2024. Manon VARALDO

JUSSIEU SECOURS VERSAILLES Ces ambulanciers sous tension ont proposé un « vis ma vie » aux élus

À l'occasion de la journée nationale des ambulanciers, le 8 avril 2024, 20 députés à travers la France étaient en opération « vis ma vie ». Béatrice Piron, députée de la 3^e circonscription des Yvelines, était à Versailles.

VERSAILLES

Les ambulanciers sont sous tension. À tel point qu'ils ont décidé d'ouvrir leurs portes aux élus. Le 8 avril 2024, la députée de la 3^e circonscription des Yvelines a répondu à leur invitation. En observatrice.

A chaque journée, ses missions. Elles s'organisent derrière des écrans. Avant que les ambulanciers ne partent, c'est Julien, qui s'occupe de la régulation au sein du site de Jussieu secours Versailles. Il reçoit des appels, gère les prises de rendez-vous, l'interface en ligne.

« Il y a un système de géolocalisation pour voir l'avancée des missions avec un capteur sur chaque véhicule et sur le portable de l'ambulancier. En rouge sur l'écran, cela signifie que l'ambulance est à l'arrêt pour une prise en charge, et en vert qu'elle roule », explique Julien, à la régulation.

80 à 90 patients transportés par jour

La régulation doit être rapide puisqu'en moyenne 80 à 90 patients sont transportés par jour par les ambulanciers de Jussieu secours Versailles.

« Nous avons 30 % d'urgence sur le site de Jussieu secours Versailles. Nos principaux trajets concernent des affections longue durée.

MOHAMED KERMINE, DIRECTEUR DE SECTEUR DES YVELINES



Béatrice Piron, députée de la 3^e circonscription des Yvelines, a découvert le quotidien des ambulanciers de Jussieu secours Versailles lors de l'opération « Vis ma vie », menée par le CNSA. Manon VARALDO

L'élue a répondu à l'invitation de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), première organisation professionnelle à lancer cette opération de transparence. « J'ai beaucoup apprécié la sortie que j'ai pu faire avec les ambulanciers, très professionnels, lors de deux transports médicalisés planifiés », assure la députée Béatrice Piron.

Une profession qui manque de bras

L'opportunité de voir leur quotidien et les difficultés rencontrées par cette profession qui manque de bras. 15 000 postes sont vacants dans leur branche.

Ce même lundi, un accord-cadre national initié par la CNSA avec l'ensemble des acteurs du transport a d'ailleurs été signé avec France Travail pour recruter. « Une quinzaine d'ambulanciers sont recherchés pour le

site de Jussieu secours Versailles », indique Mohamed Kermine.

« Keolis santé comptabilise 150 ambulanciers, et nous manquons de 150 personnes », ajoute Roland de Barbentane, président de Keolis santé et membre du conseil stratégique de la CNSA.

Renforcer l'attractivité de la profession

Pour recruter plus facilement, la profession demande à l'État de lui ouvrir la valorisation des acquis de l'expérience (VAE). Elle permettra d'accéder au diplôme d'état d'ambulancier. Avec ce sésame, les auxiliaires pourront accéder à un autre statut et bénéficier d'un salaire supérieur au Smic.

L'autre évolution souhaitée concerne le permis de conduire. « Pour conduire une ambulance, il faut 3 ans de permis.

Un apprenti de 18 ans recruté doit donc avoir 21 ans pour s'installer au volant. Il faudrait baisser l'âge légal de la formation au C1 directement à 18 ans. Autrement dit : supprimer les 3 ans probatoires. Ce qui serait bénéfique pour les 150 apprentis que nous formons chaque année », explique Roland de Barbentane.

20 propositions effectuées par la CNVA

Ces propositions font partie des vingt formulées par la CNSA. Elle rappelle que la profession réunit 5 200 sociétés et

61 000 ambulanciers, femmes et hommes engagés, présents sur le territoire national 7 jours/7 jours, 24 h/24 h (métropole et outre-mer).

Elle gère 6,3 millions de patients transportés et 60 millions de trajets prescrits.

Cela représente 5,7 milliards de dépenses pour le transport de patients, comme l'a récemment déclaré Bruno Le Maire qui souhaite faire des économies. « Mais ce chiffre inclut aussi les taxis conventionnés. Il faut appliquer le numerus clausus pour les taxis conventionnés », plaide Roland de

Barbentane.

Pour faire des économies, il estime qu'il faut aussi « lutter contre la fraude avec une traçabilité digitale, c'est-à-dire un suivi numérique du temps de travail sur les véhicules sanitaires légers, les ambulances et les taxis conventionnés ; avec une automatisation de la facturation », poursuit-il.

Autre idée : « Il est possible de mettre deux patients dans les ambulances en sortie des urgences. Ça les désengorgera. »

« On aimerait aussi que les gestes autorisés dans le cadre de l'urgence le soient à domicile. Il faut s'appuyer sur une profession déjà sur le terrain. Les ambulanciers pourraient aussi acquérir le statut d'assistant de téléconsultation. Mais il faut que cela soit codifié dans la loi.

ROLAND DE BARBENTANE, PRÉSIDENT DE KEOLIS SANTÉ ET MEMBRE DU CONSEIL STRATÉGIQUE DE LA CNSA

Faute d'être entendu, le président de Keolis santé redoute un désengagement de la profession. Profession qui sera sûrement mobilisée lors des Jeux olympiques. « D'ailleurs, nous n'avons aucune visibilité sur l'événement malgré notre participation aux réunions en préfecture... », déplore Mohamed Kermine.



Mohamed Kermine (à gauche) et Roland de Barbentane sur le site de Jussieu secours à Versailles. Manon VARALDO

● Manon VARALDO